



Fédération Française
de Spéléologie

Commission enseignement
Ecole Française de Spéléologie

Procédure de demande d'aide à la formation initiateur

La procédure est très simple : merci de la respecter dans la forme et les délais

La demande peut être faite :

- au plus tôt avant le stage en retournant le document de demande par mail (non signé) ou en informant par mail ou téléphone le responsable de vos intentions.
- au plus tard dans les 15 jours qui suivent la fin de votre stage.

Pour le règlement :

- Si demande préalable, renvoyer le document correctement renseigné et signé, accompagné de l'attestation de stage remise par le responsable. Les documents doivent être retournés **avant le 31 décembre de l'année du stage**, aucun remboursement ne pourra être effectué après cette date.

- Si demande après stage, renvoyer le document correctement renseigné et signé, accompagné de l'attestation de stage remise par le responsable. Envoyer le dossier dans les 15 jours qui suivent le stage. **Tout dossier hors délai ne sera pas recevable.**

L'ensemble du dossier est à envoyer à l'adresse ci-dessous.

Le remboursement est effectué par l'EFS, par chèque et expédié à l'adresse indiquée sur le formulaire de demande.

Adresse d'expédition des dossiers

Dominique Dorez
30 quai des roches 17100 Saintes
d.dorez@wanadoo.fr

